

Le Conseil,

Vu le rapport du 6 septembre 1996, par lequel monsieur le président :

A - Expose ce qui suit :

Dans le cadre des opérations de développement social urbain de la ville nouvelle de Rillieux la Pape, il apparaît nécessaire de poursuivre la mission d'appui à la concertation avec les habitants afin d'accompagner la mise en oeuvre de projets d'aménagement urbain.

En effet, la programmation pluriannuelle de réhabilitation du cadre bâti et de requalification des espaces extérieurs, définie par les partenaires, est désormais en phase opérationnelle.

Les efforts pour soutenir la vie associative font émerger des projets d'habitants qui méritent d'être encouragés et mieux connus. Il est important de se saisir de cette dynamique pour associer davantage les habitants de la ville nouvelle aux transformations de ce quartier.

Cette action comprendrait trois axes :

- la production d'un journal d'informations des habitants,
- la réalisation de documents de présentation des projets,
- une mission de soutien technique auprès de l'équipe opérationnelle et des associations ou habitants porteurs de projets.

Elle pourrait être confiée à l'agence PLAN FIXE pour un coût de 165 835 F HT, soit 199 997 F TTC. Le financement prévisionnel serait le suivant :

- Etat	49 751 F
- commune de Rillieux la Pape	75 123 F
- Communauté urbaine	75 123 F

B - Propose d'approuver l'opération d'appui à la concertation et son plan de financement tels qu'ils lui ont été exposés, de l'autoriser, d'une part, à solliciter la subvention de l'Etat au taux maximum et la participation de la commune de Rillieux la Pape et, d'autre part, à signer la convention de participation financière afférente avec la commune de Rillieux la Pape, enfin de fixer l'imputation de la dépense et l'inscription des recettes ;

Vu le présent dossier ;

Où l'avis de ses commissions urbanisme, habitat et développement social et finances et programmation ;

DELIBERE

1° - Approuve l'opération d'appui à la concertation et son plan de financement tels qu'ils lui ont été exposés.

2° - Autorise monsieur le président à :

- a) - solliciter la subvention de l'Etat au taux maximum et la participation de la commune de Rillieux la Pape,
- b) - signer la convention de participation financière afférente avec la commune de Rillieux la Pape.

3° - La dépense sera prélevée sur le budget principal de la Communauté urbaine - exercices 1997 et suivants - sous-chapitre 908-0 - article 233-10 - dossier n° 2 324-90.

4° - Les recettes correspondantes seront inscrites sur les mêmes budget, exercices, sous-chapitre et dossier - articles 105-1 et 140-5.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,